

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42341

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Corbière, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Bernalicis, M. Mélenchon,
M. Larive, Mme Panot, Mme Obono, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Ressiguiet,
M. Ratenon, M. Ruffin, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26856 de Mme Faucillon

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« digne »

le mot :

« respectable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est de préciser l'amendement, avec lequel nous sommes d'accord. Nous voulons introduire la notion de respect dans cet alinéa 7. Le respect commence par assurer un certains niveau de vie à nos retraités, qui ne les rendent pas précaires.